

**CONCOURS DE PROJETS
POUR L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE SCOLAIRE ET
LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE
A APROZ / NENDAZ**

**RAPPORT DU JURY
FEVRIER 2011**

Mandant / maître de l'ouvrage / organisateur

Le présent concours de projets est organisé par la Commune de Nendaz, mandant et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le service cantonal des bâtiments et le service cantonal de l'enseignement.

Situation actuelle et intentions du maître de l'ouvrage

Les locaux disponibles actuellement sont :

2 salles de classe de	50 m2
2 salles de classe de	54 m2
1 salle d'appui de	13 m2
1 salle de bricolage de	26 m2
1 salle des maîtres de	8 m2
1 salle de gymnastique de	124 m2
1 pavillon préfabriqué construit en 2007	

But général

Dès l'année scolaire 2007-2008, avec le déplacement des élèves de Fey et des Condémines sur le centre scolaire de la Biolette/Basse-Nendaz, le Conseil communal sur proposition de la commission scolaire marquait son intention de regroupement scolaire sur les trois sites suivants :

- Basse-Nendaz pour le CO et le centre primaire de la Biolette
- Haute-Nendaz pour le deuxième centre primaire
- Aproz pour le troisième centre primaire

Dans cette perspective, le centre scolaire d'Aproz, construit en 1957, nécessite un agrandissement et une rénovation, d'une part par la construction d'une salle de gymnastique répondant aux normes actuelles et d'autre part par la construction de deux nouvelles salles de classe.

Le village d'Aproz, seul village de plaine de la commune de Nendaz, ainsi que les hameaux voisins de Cor et Bieudron constituent un bassin de population suffisant pour le maintien d'un centre scolaire. De plus, dès la rentrée scolaire 2010 les élèves domiciliés au quartier du Carrolet sur la commune de Sion, quartier avec son fort potentiel de développement, peuvent être autorisés à fréquenter l'école d'Aproz compte tenu de la Loi sur l'instruction publique du 4 juillet 1962 (art. 37).

L'emplacement nécessaire à l'agrandissement projeté est disponible sans délai, les terrains étant déjà la propriété de la commune. Aucun achat de terrain supplémentaire n'est prévu.

Objectif du concours

L'objectif du concours est de trouver le meilleur projet pour le développement de la parcelle et pour la construction de quatre nouvelles salles de classes et d'une salle de gymnastique, ainsi que de régler la relation avec l'espace extérieur (jeux).

La salle de gymnastique multifonctionnelle doit répondre aux besoins suivants :

- principalement aux activités scolaires
- aux activités sportives des sociétés locales en dehors des heures d'école
- aux activités culturelles (concerts, cinéma, théâtre, lotos...)
- aux activités publiques (réceptions, utilisation par des privés...)

La construction de l'ensemble du projet se fera en deux étapes. La première étape concernera la construction de deux salles de classe et de la salle de gymnastique. Les deux autres salles de classe seront construites ultérieurement.

Genre de concours et procédure

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 5, d'une procédure ouverte selon l'article 9 de la "Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'Accord intercantonal sur les marchés publics" du 8 mai 2003 et d'un concours de projet et d'une procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 du Règlement SIA 142, édition 2009.

Conditions du concours

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du Règlement SIA 142 édition 2009, de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003 ; de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 ; de la Loi cantonale et de l'Ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP) du 11 juin 2003.

Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions primées et mentionnées deviennent propriété du maître de l'ouvrage.

Le Règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal à Sion. Ledit recours sera présenté en trois exemplaires sur papier timbré et comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

Participants

Le concours est ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente d'un canton, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais.

17 bureaux se sont inscrits et 11 projets ont été envoyés au service cantonal des bâtiments dans les délais.

Jury

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président :

Olivier Galletti	architecte cantonal	SBMA
------------------	---------------------	------

Membres :

Michael Darbellay	architecte EPF	Martigny
Alexandre Rey	architecte HES	Ayent
Francis Dumas	président de commune	Nendaz
Myriam Bornet	conseillère communale (présidente de la commission scolaire)	Nendaz
Bernard Follonier	conseiller communal (président commission des constructions)	Nendaz
Yves Balet	architecte HES (chef du service de l'édition)	Nendaz

Suppléants :

Laurent Mayoraz	architecte HES	SBMA
Michel Fournier	conseiller communal	Nendaz
Jean-Paul Lathion	service de l'édition	Nendaz

Experts :

Michel Beytrison	service de l'enseignement	DECS
Claudy Bourban	directeur des écoles	Nendaz
Jean-Pierre Dénéreaz	maître d'éducation physique	Savièse
Gianluca Gatti	ingénieur civil (service de l'édilité)	Savièse

Secrétariat :

Le secrétariat est assuré par la commune de Nendaz.

Réponses aux questions

Les réponses aux 30 questions anonymes ont été envoyées à tous les concurrents et membres du jury le 7 octobre 2010.

Examen préalable

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et le service de l'édilité de la commune de Nendaz. Il a porté sur les points suivants:

1. délais de rendu
2. respect du périmètre
3. respect des prescriptions officielles
4. programme des locaux

Point 1

Tous les projets reçus ont été envoyés pour le vendredi 7 et les maquettes pour le vendredi 14 janvier 2011, soit dans les délais avec tous les documents demandés.

Le projet N° 6 a rendu une planche de trop.

Point 2

Le projet N° 9 propose un accès véhicule sur la parcelle voisine N° 20001 donc hors périmètre. Tous les autres projets respectent le périmètre mis à disposition.

Point 3

Dans l'ensemble les projets respectent les prescriptions officielles, dans leurs lignes générales. A l'exception des projets suivants qui ne respectent pas les distances aux limites exigées par la police du feu:

- N° 1 construit en limite nord
- N° 2 angle sud-est à 256 au lieu de 300 cm.
- N° 7 distance à la limite angle sud-est
- N° 8 toute la façade nord n'a pas la distance à la limite
- N° 9 angle nord-ouest de la salle de gym

Point 4

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications mineurs au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse technique de chacun des projets.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Point 5

Les calculs du cube SIA, des surfaces de façades, des surfaces brutes de planchers et de toitures, demandés ont été vérifiés pour les projets restants à l'issue du deuxième tour.

Jugement

Le jury s'est réuni le mercredi 26 janvier 2011 à la salle du centre sportif de Haute Nendaz.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa b de la norme SIA 142, décide, d'exclure de la répartition des prix, les projets qui ne respectent pas les distances aux limites, soit :

- N° 1 L - WOOD
- N° 2 APRES
- N° 7 1+1=1
- N° 8 APROZVISION
- N° 9 FACE A FACE

Il supprime une des planches du projet N° 6 rendue en trop.

Analyse du site

De par sa position sur la rive gauche au pied du coteau sur le cône de déjection de la Printse, en légère déclivité vers la plaine, le village d'Aproz, s'il ne profite pas d'un ensoleillement maximum, bénéficie d'une vue intéressante sur les coteaux nord de la vallée du Rhône. Ceci plus particulièrement pour les constructions situées au niveau et en dessus de l'école.

La parcelle située au centre de la zone à bâtir desservie par un réseau de chemins et de petites rues permet un accès à l'école à pied ou en vélo dans de bonnes conditions de sécurité depuis l'ensemble du village.

La relative exigüité de la parcelle et le fait qu'elle doive rester accessible par le nord et par le sud limitent fortement les possibilités d'implantation. La position du nouveau bâtiment doit permettre d'organiser les espaces extérieurs en proposant une relation de qualité à l'école existante.

Réflexion sur l'ensemble des projets

Le jury relève que les 11 projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

Critères de jugement

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Concept général

- occupation rationnelle du terrain
- qualité du concept, situation, volumétrie, rapport aux bâtiments existants, espaces extérieurs
- prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier
- accès (personnes et véhicules)
- développement durable : la qualité d'un lieu et du patrimoine existant sont également des ressources limitées

Fonctionnalité

- système distributif, structurel et fonctionnel
- organisation correcte des différentes fonctions
- circulations intérieures adaptées aux besoins des utilisateurs, simples et rationnelles
- développement durable : proposition typologique permettant une flexibilité au plan

Qualités architecturales

- traitement des thèmes
- traduction du concept en une expression architecturale adéquate
- qualités des espaces (intérieurs et extérieurs)
- adéquation du système constructif choisi au concept architectural
- développement durable : utilisation de ressources locales

Economie

- du projet
- de terrain
- respect des surfaces données dans le programme des locaux
- rationalité de l'exploitation
- système constructif simple
- compatibilité du projet avec le concept Minergie

Analyse de détail des projets

1^{er} Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, dans leur relation du site et au bâtiment existant, mais aussi dans leur organisation architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Les 5 projets suivants ont été éliminés :

- N° 1 L - WOOD
- N° 3 L _ M
- N° 6 PESTALOZZI
- N° 9 FACE A FACE
- N° 11 L'AUBIER

2^{ème} Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis à l'article 6 du règlement et programme dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport du nouveau bâtiment au site, au bâtiment existant ainsi que la qualité des espaces extérieurs et intérieurs et le fonctionnement général du projet.

Les 2 projets suivants ont été éliminés :

- N° 5 ESCARGOT TOUT CHAUD
- N° 8 APROZVISION

A l'issue de ce deuxième tour, le jury s'est rendu sur le site.

Il effectue ensuite un tour de contrôle et décide de reprendre le projet :

- N° 5 ESCARGOT TOUT CHAUD

et de lui attribuer un prix.

Classement et attribution des prix

Classement :

Le jury décide de classer les 5 projets restants selon les rangs suivants :

- 1^{er} rang projet N° 7 1 + 1 = 1
- 2^{ème} rang projet N° 4 PHYLACTERE
- 3^{ème} rang projet N° 10 L'ECOLE MA SOURCE DE VIE
- 4^{ème} rang projet N° 2 APRES
- 5^{ème} rang projet N° 5 ESCARGOT TOUT CHAUD

Attribution des prix :

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 60'000.-- pour environ 6 prix et mentions qu'il répartit de la manière suivante :

Prix et mentions

Rang	Prix ou mention	Projet N°	Devise	Montant
1	1 ^{ère} mention	7	1 + 1 = 1	Fr. 8'000.00
2	1 ^{er} prix	4	PHYLACTERE	Fr. 20'000.00
3	2 ^{ème} prix	10	L'ECOLE MA SOURCE DE VIE	Fr. 18'000.00
4	2 ^{ème} mention	2	APRES	Fr. 4'000.00
5	3 ^{ème} prix	5	ESCARGOT TOUT CHAUD	Fr. 10'000.00

Recommandation et conclusion du jury

Au terme du jugement, le jury tient à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses au problème posé. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés d'une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

Le jury à l'unanimité propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet **N° 7 1 + 1 = 1**, la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au site, sa relation au bâti existant et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulés par le maître d'ouvrage. Il doit cependant améliorer la proportion des salles de classes et préciser la position du nouveau bâtiment de manière à régler la question de la distance à l'angle sud-est.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents de leur contribution à résoudre ce problème.

APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et y appose sa signature.


Exposition

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le vendredi 11 février 2011 à 18h00 à la salle de gymnastique de l'école d'Aproz.

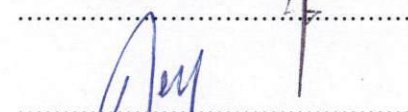
Les projets seront exposés du vendredi 11 février au lundi 21 février à l'école d'Aproz, durant les heures d'ouverture de l'école.

Pour accord du présent rapport et du choix du projet n° 7 1 + 1 = 1 :
les membres du jury :

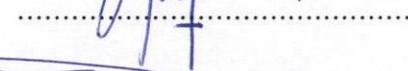
Olivier Galletti



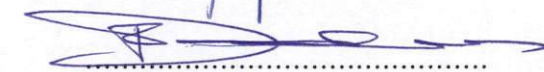
Michael Darbellay



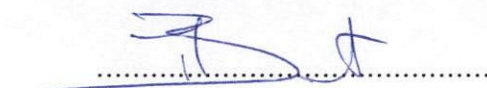
Alexandre Rey




Francis Dumas




Myriam Bornet




Bernard Follonier



Yves Balet



Laurent Mayoraz




Michel Fournier



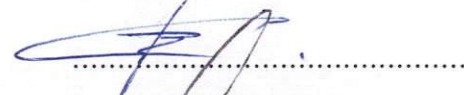
Jean-Paul Lathion



Michel Beytrison



Claudy Bourban

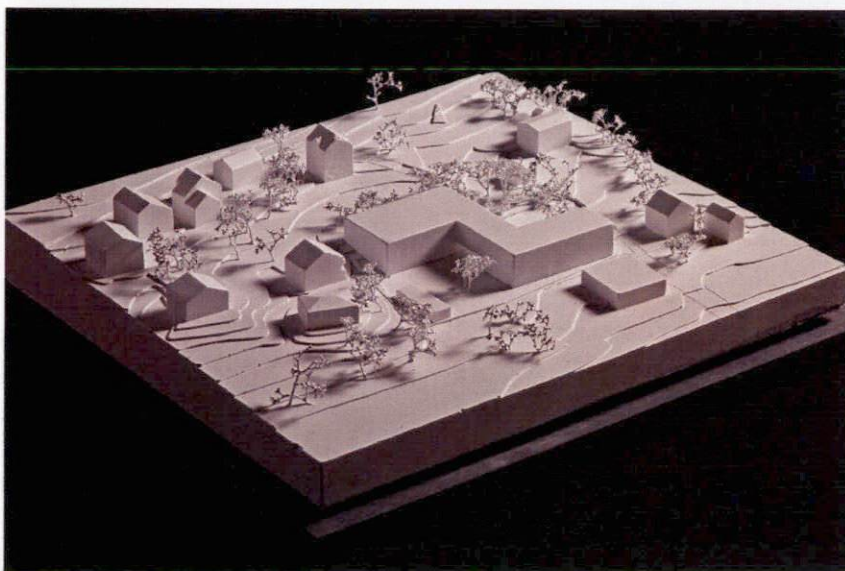
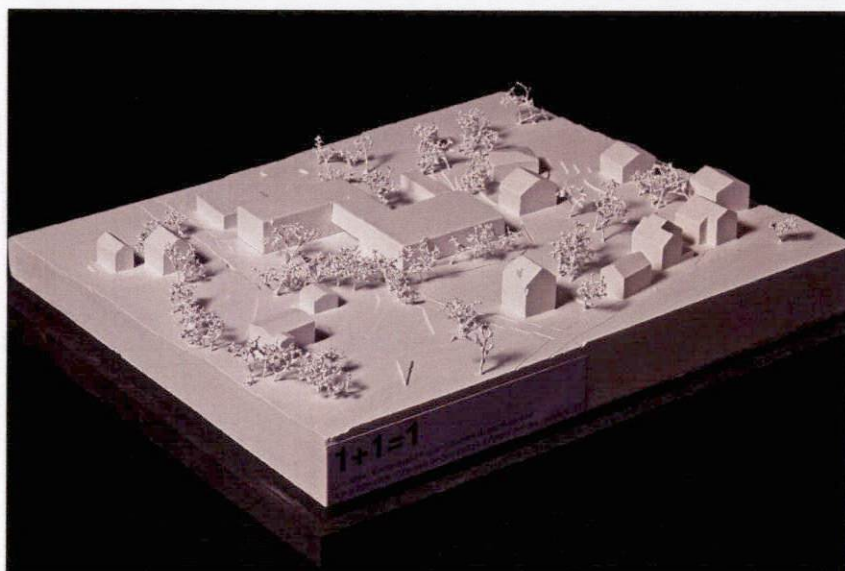


Jean-Pierre Dénéreaz



Gianluca Gatti





1^{er} rang 1^{ère} mention projet N°7 1 + 1 = 1 Fr. 8'000.00

Auteur **mj2b** à Cordast
Collaborateurs Beat Buri, Manuel Jüni

La réflexion de l'auteur s'appuie sur l'analyse générale du lieu, la forme du bâtiment définit deux espaces extérieurs : une place d'entrée à l'ouest en relation avec les accès au village; un espace au nord-est accueillant la place de jeu. Cette décision organise clairement le lieu, la position des entrées à l'articulation de ces deux espaces renforçant encore l'organisation spatiale.

Dans l'usage scolaire ce concept offre deux espaces différenciés ce qui permet de limiter les nuisances réciproques enfantines/primaires lors des pauses alors que lors d'un usage festif la séparation véhicules/piétons est particulièrement appréciée.

L'articulation du programme en deux volumes reliés offre un grand potentiel d'utilisation en permettant d'associer ou de séparer les usages scolaires et sportifs du programme. De manière simple et logique les nouveaux besoins scolaires sont associés au volume de l'école existante par une adjonction à l'est alors que la salle polyvalente forme une entité indépendante. L'extension demandée, au dessus du préau couvert est particulièrement convaincante, la qualité du projet étant assurée aussi bien avec que sans les deux classes supplémentaires.

L'expression architecturale est simple et cohérente (isolation périphérique sur une maçonnerie), elle s'applique aussi bien à l'assainissement énergétique du bâtiment existant qu'à la nouvelle construction de manière à proposer une nouvelle composition intégrant l'ancien et le nouveau bâtiment dans un complexe cohérent.

Une volumétrie et une surface de façade dans la moyenne des projets déposés ainsi que la simplicité du système structurel laissent entrevoir un coût légèrement en dessous de la moyenne des projets rendus.

La qualité essentielle du projet réside dans la précision de son attitude urbanistique et dans l'organisation du programme des locaux. Le projet présente une contribution remarquable en proposant une vision d'une entité scolaire cohérente, le développement du projet aussi bien dans ses choix techniques que de revêtements devra rester cohérent avec la simplicité démontrée dans ses principes de base.



PLAN DE SITE 1:500



CONCEPT URBAIN

L'actuel site de l'école d'Aproz se situe dans un contexte villageois entouré de maisons. L'accès à la parcelle se fait par la route au Nord-Est.

Le projet „1+1=1“ prévoit une simple extension de l'école existante sur le côté Est ainsi que l'ajout d'un nouveau corps de bâtiment au Sud de la parcelle. Le volume du bâtiment définit des espaces extérieurs clairs comme la place d'accueil, l'entrée et la place de jeu qui manquent jusqu'à aujourd'hui. La disposition proposée permet de définir spatialement les espaces extérieurs et de leur donner une importance tout en clarifiant l'ensemble de l'édifice. De plus, la définition des zones extérieures permet une exploitation optimale et relationnelle de l'entier de la parcelle. Toute la zone se combine pour former un ensemble. Les espaces résiduels sont abrogés.

Les deux fonctions indépendantes que sont l'école et la salle polyvalente sont accessibles via un espace d'entrée commun. Celui-ci définit également une place de récréation couverte et un point de jonction du site scolaire.

INSTITUTION

L'ensemble de l'établissement scolaire est valorisé grâce au nouveau potentiel d'identification du projet. Il conserve son importance en tant qu'institution scolaire et valorise l'espace public communal. Les volumes, du bâtiment existant et du nouveau bâtiment, sont combinés par un toit plat qui contraste volontairement avec le contexte.

ETAPES

Pour la deuxième étape, un agrandissement des établissements scolaires est proposé sur le toit de l'espace d'entrée. La qualité des espaces extérieurs et de la figure d'ensemble du bâtiment peut ainsi subsister. Cette mesure simple et rationnelle ne prend pas de surface au sol et n'engage aucun surcoût important. L'agrandissement peut s'opérer sans incidences sur les activités scolaires. En outre, une connexion sera créée entre l'école et la salle de sport, ce qui optimisera le fonctionnement des bâtiments. Cette deuxième étape crée une valeur-ajoutée pour l'ensemble de l'établissement.

TYPLOGIE ET UTILISATION

Le nouveau site possède une organisation claire et fonctionnelle qui permet un bon déroulement des activités culturelles, scolaires et sportives.

ECOLE

Suite à l'entrée couverte, on trouve un généreux foyer. De là, au centre du bâtiment, l'escalier principal relie l'ensemble de l'école.

Au rez-de-chaussée s'étend l'administration de l'école avec la salle des maîtres. Grâce à la relation directe avec le hall d'entrée, les surveillants bénéficient d'une vue d'ensemble sur tout l'établissement. De plus, cet étage est complété avec des salles secondaires, comme le local bricolage.

Les deux étages supérieurs sont remplis de manière identique, avec une salle de classe orientée à l'Est ce qui permet de bénéficier d'un éclairage naturel optimal.

Le bâtiment existant est complété par une nouvelle couche de circulation à la façade Nord. Ceci garantit un éclairage naturel et continu des couloirs ainsi que des vestiaires tout en procurant un lien vers l'extérieur. Grâce à la faible intervention dans l'actuelle structure, les pièces de service et les sanitaires sont adaptés à moindre frais.

SALLE DE SPORT POLYVALENTE

La situation centrale de l'entrée commune la rend facile d'accès pour ses utilisateurs. Depuis le hall d'entrée, on bénéficie d'un accès direct à la salle de sport, ce qui permet un fonctionnement optimal des activités parascolaires.

La salle polyvalente s'oriente vers la place de jeu au Nord et bénéficie de ce côté d'une lumière naturelle indirecte. Les côtés Sud et Ouest contiennent les zones d'accès aux différents espaces de service et à la scène. Au rez-de-chaussée, on trouve la conciergerie, les équipements techniques, les espaces dédiés à la technique du bâtiment, les sanitaires et les vestiaires des professeurs. Deux vestiaires avec garde-robe, douche et sanitaires se situent à l'étage supérieur.

ECONOMIE ET DURABILITE

La création d'infrastructure scolaire économique qui prévoit un agrandissement sans gros efforts, va dans le sens de la durabilité. La réponse conceptuelle nécessitant une typologie compacte et proche des coûts est directement liée à ces aspects durables.

La salle polyvalente et l'école sont construites directement sur le terrain naturel, sans sous-sol, se qui évite d'importants travaux d'excavations. Une grande attention est portée à l'utilisation soignée des infrastructures existantes. Cette intervention minime dans le tissu préexistant permet de garantir le bon déroulement de la transformation évitant de la sorte d'importants surcoûts.

CONSTRUCTION ET MATERIALIZATION

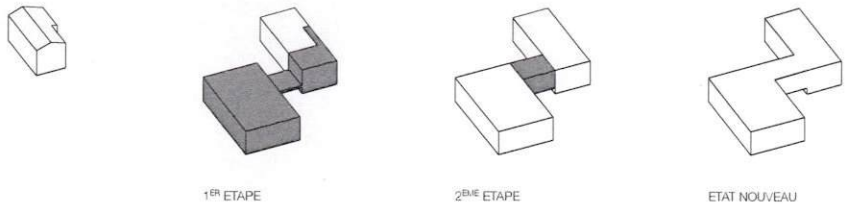
Un principe de construction simple et conventionnel est utilisé pour la rénovation et l'agrandissement de l'école. Il s'agit d'une construction massive avec une façade compacte qui s'emploie aussi bien pour les bâtiments existants que pour les agrandissements. L'établissement scolaire conserve de cette manière une apparence uniforme.

Toutes les dalles sont faites de béton coulé sur place. Seul la salle polyvalente fait exception avec une dalle à caisson apparente en lamelle-collée la démarquant du tout. La clarté du concept architectural maintient une apparence calme et discrète de l'enveloppe du bâtiment.

Les ouvertures jouent l'élément déterminant de la façade. L'utilisation de simples modules de fenêtres génère un quadrillage qui est utilisé de manière cohérente au gré de la fonction. Devant les ouvertures vitrées, des éléments en métal perforés capte la lumière du jour et crée une atmosphère à l'intérieur. De plus ces éléments servent de protection contre les chutes et contre les regards. Les stores-toiles extérieurs servent de protection solaire et de protection contre l'ebouississement. Les matériaux robustes sont conservés bruts et apparents. L'utilisation d'un crépi à la chaux rappelle à la nouvelle façade le caractère minéral des bâtiments environnants.

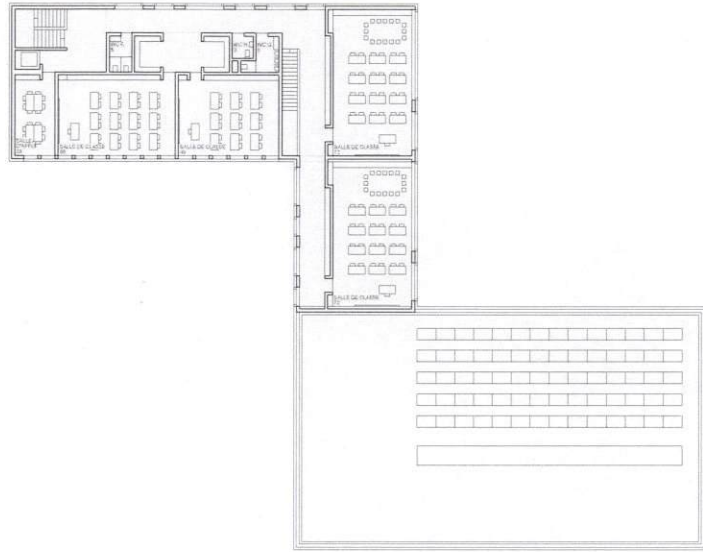


10 sur 30 - FAÇADE SUD 1:200

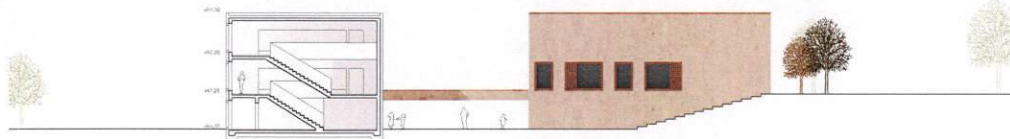


40 -

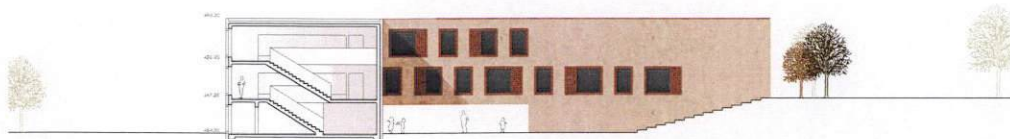




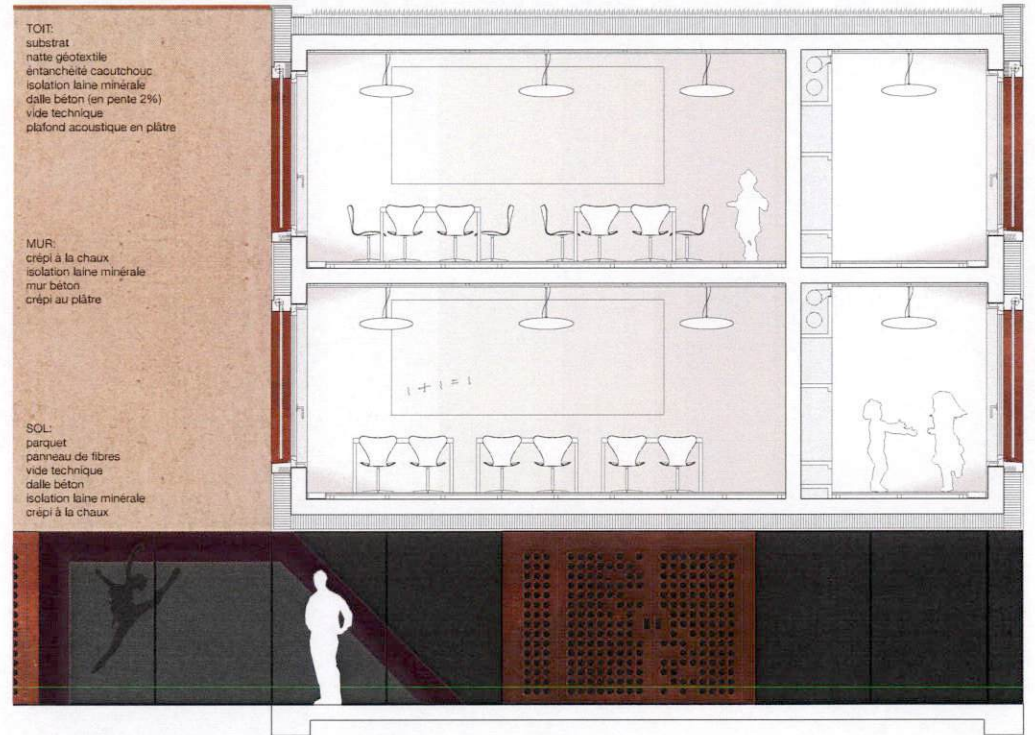
2^{ME} ETAGE 1:200 - 490.00



COUPE / FACADE OUEST 1^{ER} ETAPE 1:200



COUPE / FACADE OUEST 2^{ME} ETAPE 1:200



COUPE 1:33

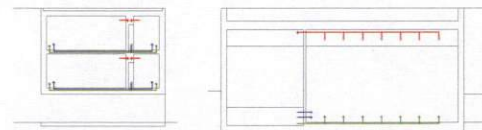
ENERGIE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

MINERGIE
Les objectifs énergétiques MINERGIE prévalent, par contre la technique du bâtiment est réduite autant que possible et construite d'une manière systématique et indépendante.

AERATION
Toutes les salles dans le bâtiment sportif sont équipées d'une ventilation mécanique et alimentées avec la quantité d'air nécessaire. L'air est amené au moyen de canaux incorporés dans la dalle et dans les murs tandis qu'elle est aspirée dans la dalle. Tous les équipements de ventilations sont équipés d'échangeurs de chaleur.

CHAUFFAGE
Le bâtiment scolaire et le bâtiment polyvalent sont chauffés séparément au moyen de différents systèmes de chauffage. Les nouvelles salles de classes sont raccordées au système de chauffage existant. Afin de réagir rapidement aux pics de températures, des convecteurs encastrés dans le sol sont proposés comme corps de chauffe.

La grande salle est chauffée au moyen d'un chauffage au sol. L'énergie solaire intervient en complément pour la production d'électricité et d'eau chaude au moyen de panneaux solaires installés sur le toit.



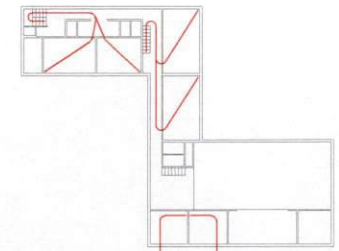
12 sur 30

PROTECTION INCENDIE

Le projet correspond dans les deux étapes à la réglementation actuelle en matière d'incendie.

ECOLE
Tous les espaces au rez-de-chaussée et à l'étage ont un chemin de fuite avec une distance de moins de 35m, lequel conduit à un escalier de secours ou au dehors. Le nouvel escalier principal sert d'escalier de secours.

SALLE POLYVALENTE
Tous les espaces au rez-de-chaussée ont la possibilité d'être évacués au moyen d'un chemin de fuite relié directement à l'extérieur. Tous les vestiaires et espaces de douche à l'étage supérieur ont des moyens d'évacuation indépendants qui mènent directement à l'extérieur.



Chemin de fuite max. 35 m



situation 1/500

phylactère, vers apron

le site se trouve au centre du village d'apron et est bien desservi par deux chemins de terre. un pour les véhicules et l'autre pour les piétons. le nouveau bâtiment scolaire vient s'implanter au nord-est de la parcelle en continuité de l'ancienne école construite en 1957. il se rattache aux bâtiments existants pour former une unité fonctionnelle.

l'ambition au sol est minimale, cela permet de conserver un maximum de surface afin de définir un espace extérieur de qualité avec des limites claires et précises. les bâtiments scolaires s'articulent autour de l'espace de référence constitué par la cour d'école. de cette place de jeu, on accède directement à l'entrée de la nouvelle école et de la salle polyvalente, un creux sur la façade de l'entrée crée le preau, un banc longe la petite façade et fait le lien entre les entrées des deux bâtiments.

l'ensemble du programme est intégré dans un volume compact rattaché au bâtiment existant par un passage couvert qui permet un accès direct entre les salles de classes et la salle de gymnastique. les nouvelles classes placées à l'étage bénéficient chacune d'une double orientation.

la salle multifonctionnelle est disposée au niveau inférieur afin de réduire l'impact du volume dans le quartier, elle peut ainsi être utilisée pour différents usages indépendants pour des activités extrascolaires (activités sportives, culturelles et ludiques).

le nouveau volume indépendant peut être construit de manière autonome et avec un minimum de dégagement pour les élèves dans l'école en exploitation. le projet peut être réalisé en deux étapes selon la demande au programme en lieu et place des deux futures salles de classes se trouvant un espace extérieur protégé, notamment pour les plus petits.

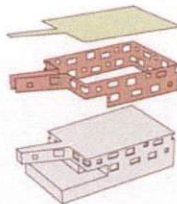
les façades sont revêtues de planches de bois brut de sciage avec une couche de protection en laque antirayure, sa culture végétalisée et son enlèvement en bois permettent une bonne intégration au paysage du village. un tel bâtiment se révèle économique tant au niveau de la construction que de l'entretien. le volume compact et l'enveloppe éditoriale performante permettent de minimiser les besoins en énergie. la rationalité de la mise en place du programme garantit une intégration aisée du concept éco-énergie.



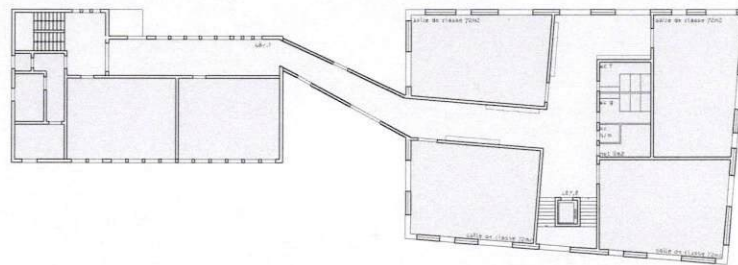
maquette étape 1



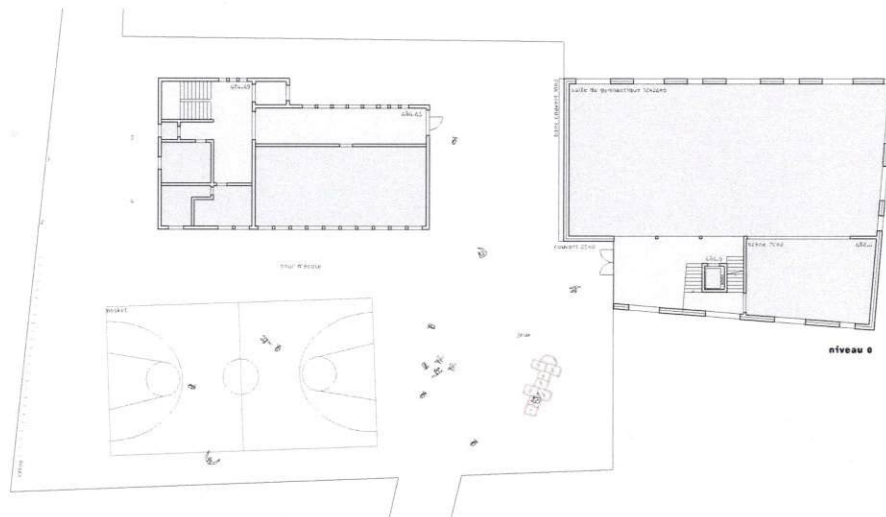
plan niveau_étape 1



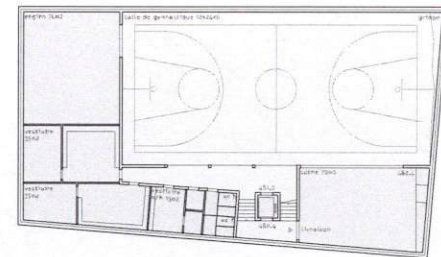
axonométrie



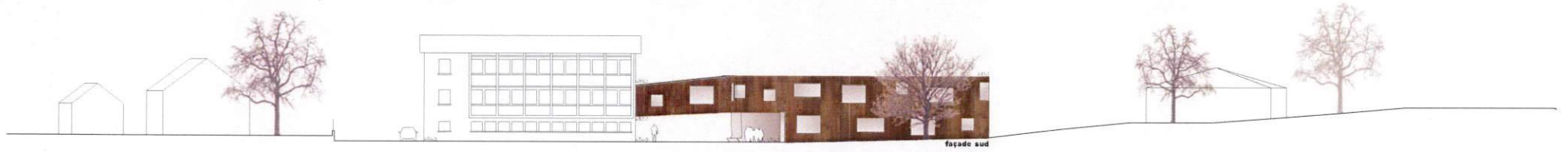
niveau 1



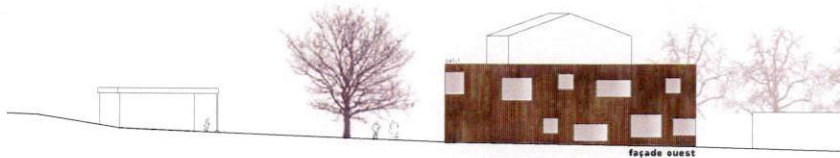
niveau 0



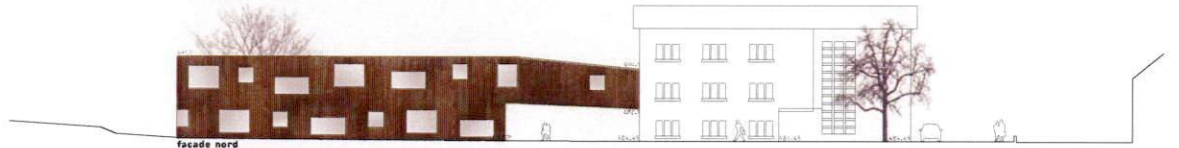
niveau 1



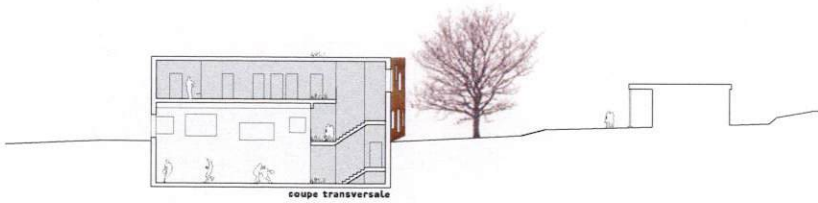
façade sud



façade ouest



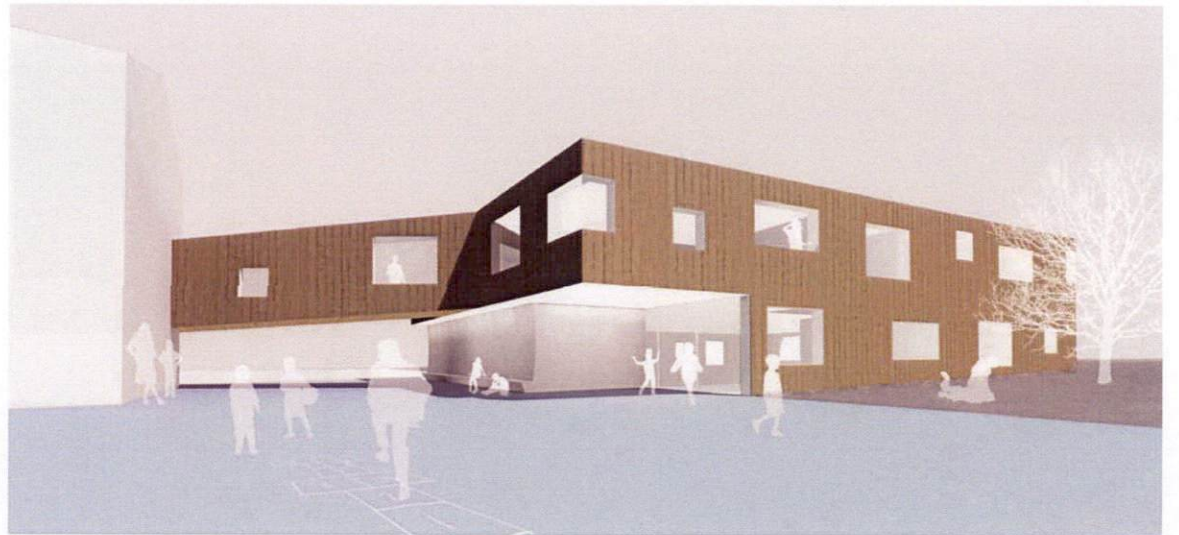
façade nord

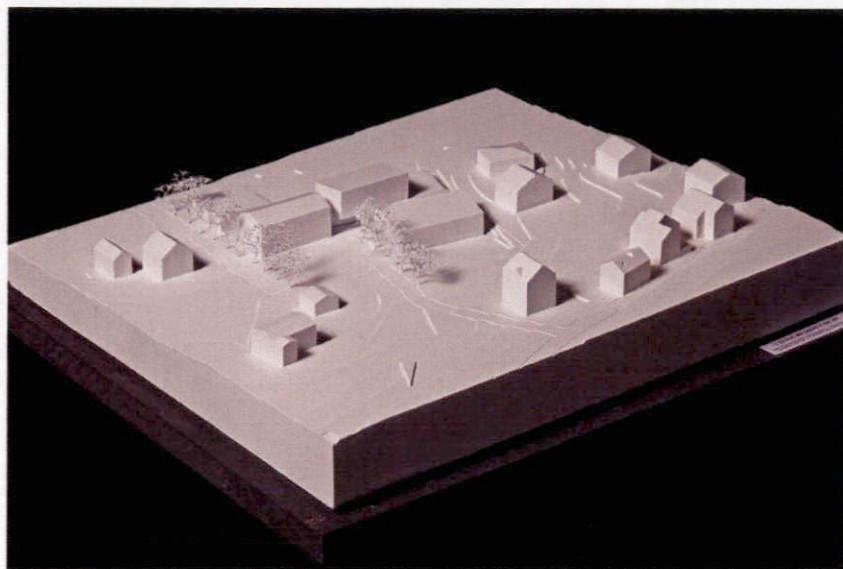


coupe transversale



façade est





3^{ème} rang 2^{ème} prix projet N°10 L'ECOLE MA SOURCE DE VIE Fr. 18'000.00

Auteur **Kawamura-Ganiavian & NOR Architectes** à Madrid et Lausanne
 Collaborateurs Key Portilla Kawamura, Christophe Fouard, Ali Ganjavian, Maki Portilla Kawamura, Ivann Ly

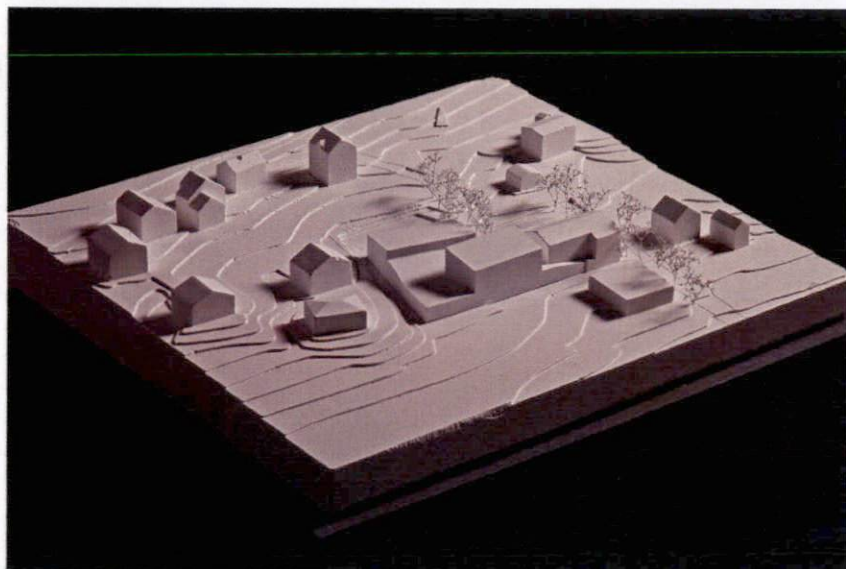
Les auteurs du projet proposent une répartition du programme dans deux volumes distincts, l'un abritant les salles de classe demandées et l'autre la salle de sport. Ces deux entités ainsi que le bâtiment scolaire existant émergent d'un socle commun, qui est l'étage de référence gérant les différents accès et abritant les services nécessaires au fonctionnement de la salle polyvalente.

L'implantation de ces volumes sur la parcelle génère deux espaces extérieurs orientés sur le vieux village, dont la dimension, la relation avec les accès piétons et véhicules tout comme le traitement des surfaces sont convaincants. Leur léger décalage en plan crée un appel permettant de placer l'accès principal au complexe donnant sur un foyer d'entrée généreux.

La typologie des salles de classe est en adéquation avec l'implantation proposée. En reléguant les services et la circulation au nord, elle expose toutes les salles de classe au sud, sur les espaces extérieurs. La salle multifonctionnelle profite également d'une orientation appréciée, et laisse entrevoir une tension intéressante en coupe entre la scène et le jardin.

Malheureusement, cette efficacité typologique des émergences ne se retrouve pas dans le plan du rez-de-chaussée ; les connexions entre le foyer d'entrée - trop compacte et les différents éléments de programmes sont compliquées et deviennent un dédale complexe de couloirs, de rampes et d'escaliers sans hiérarchie qui désorientent l'utilisateur. La scène peine également à s'inscrire dans cette composition, en déformant exagérément le socle du bâtiment dans sa coupe.

Si le jury apprécie la compacité globale du projet et l'implantation en « L », qui respecte les limites imposées par la zone tout en garantissant des extérieurs de qualité, il reste par contre perplexe quand à la volonté affichée de fragmenter la volumétrie du complexe ainsi généré. En effet, outre les problèmes flagrants de fonctionnalité résultant du découpage d'un programme scolaire de petite échelle, ni la taille ni la proximité des volumes ne permet l'assimilation au contexte environnant. De plus, la matérialité générale des façades, et particulièrement le mimétisme entre la matérialité du socle et les deux bâtiments projetés affaiblit la lecture du thème, ceci d'autant plus que rien n'est proposé pour le bâtiment existant.



L'implantation compacte de la nouvelle extension de l'école d'Aproz est caractérisée vers les bords Nord-Ouest et Nord-Est de la parcelle. Cette implantation répond à plusieurs exigences du site et aux défis du programme:

Larges surfaces requises par rapport à la surface du site.

Garantir une orientation optimale à chaque élément du programme.

Créer un seul bâtiment compact (surfaces extérieures, énergie, programme, circulations, ...) tout en respectant l'échelle des constructions avoisinantes.

Respecter la logique existante d'implantation du bâtiment existant. Créer un nouvel espace d'entrée et d'accueil unitaire.

Libérer l'espace extérieur de façon la plus grande et la plus unitaire que possible tout en le qualifiant pour divers usages (cour, accès, préau, jardin, sport).

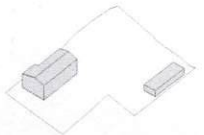
Respecter l'accès piéton Sud-Est et l'accès véhiculaire Nord-Ouest.

Éviter de déplacer le pavillon scolaire principal. Implantation permettant d'utiliser l'école existante durant les travaux.

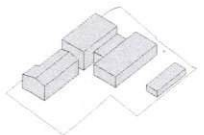
Le programme de l'extension est organisé en quatre nouveaux volumes. Cette fragmentation permet d'intégrer les bâtiments dans l'échelle du contexte rural d'Aproz. Les deux volumes plus hauts abritent les principales fonctions: les salles de classe et la salle de gymnastique. Les deux volumes plus bas forment d'un côté, la liaison entre le nouveau de l'école existante et la nouvelle école, et de l'autre côté, entre celle-ci et la salle de gym, en abritant également le programme annexe à la salle de gymnastique.



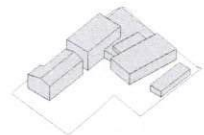
PLAN DE SITUATION ÉCHELLE 1:500



SITUATION EXISTANTE



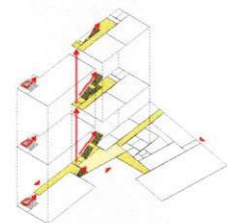
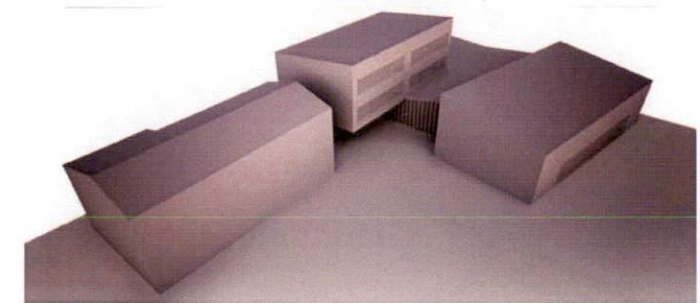
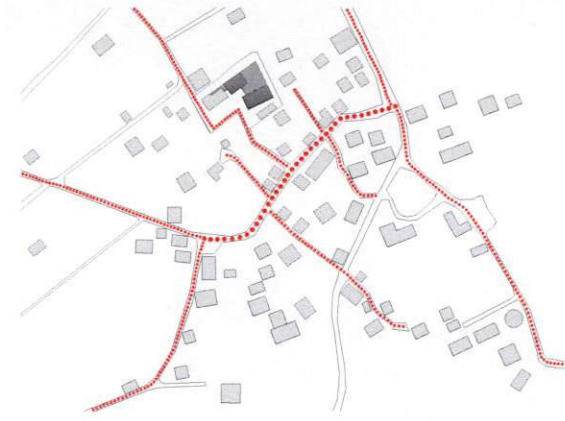
ADAPTATION DES VOLUMES À L'ÉCHELLE BÂTI DU VILLAGE



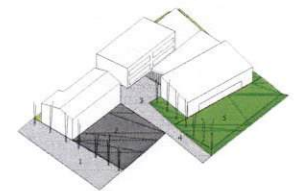
CONCENTRATION DES VOLUMES VERS LE BORD DE LA PARCELLE



INTÉGRATION DES VOLUMES ET DES FOYERS



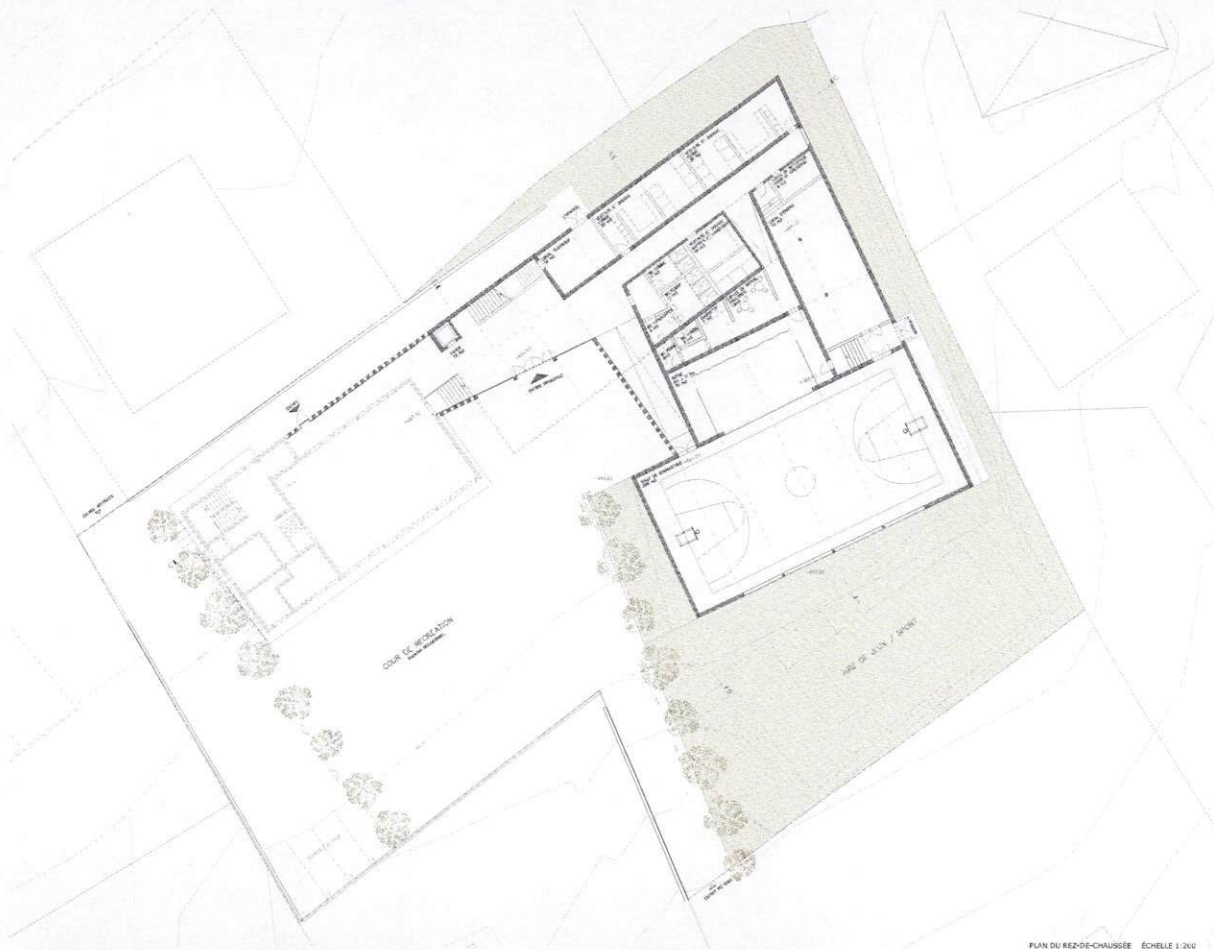
CIRCULATION



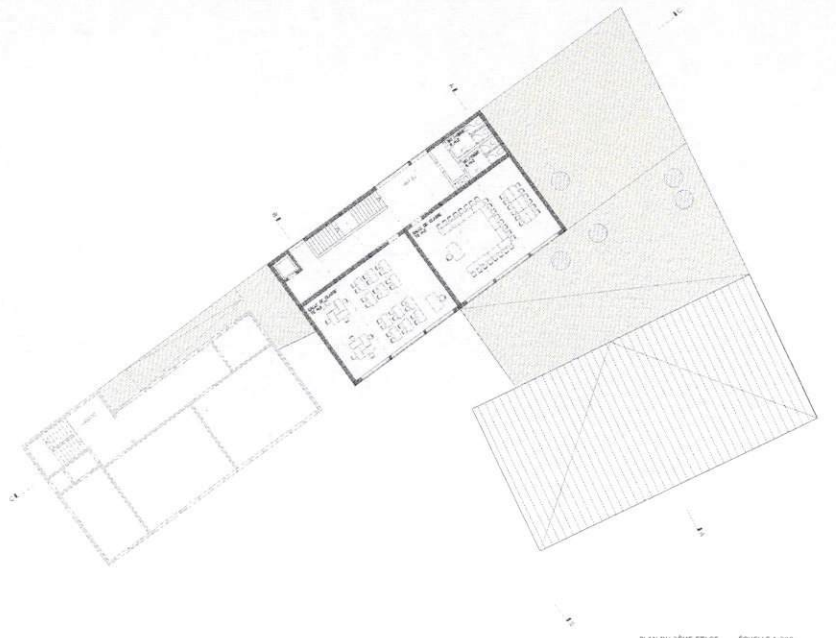
AFFECTATION DES ESPACES PUBLICS

- SALLE DE GYMNASTIQUE
 - SCÈNE ET LOCAUX ANNEXES À LA SCÈNE
 - LOCAUX ANNEXES À LA SALLE DE GYMNASTIQUE
 - WCS ANNEXES AU FOYER
 - SALLES DE CLASSE
 - WCS ANNEXES À L'ÉCOLE
 - ZONES DE CIRCULATION
 - FOYER
 - LOCAUX TECHNIQUES
- 1. ACCÈS VÉHICULE
 - 2. COUR DE RÉCRÉATION
 - 3. PRÉAU DE L'ÉCOLE
 - 4. SENTIER D'ACCÈS PIÉTON
 - 5. JARDIN DE SPORT

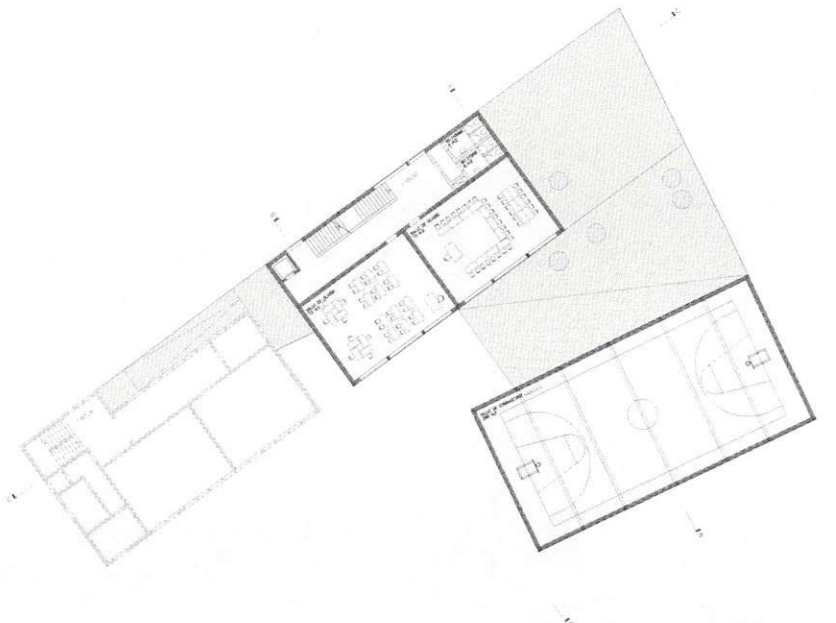
PROGRAMME



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE ÉCHELLE 1:200



PLAN DU 2EME ETAGE ÉCHELLE 1:200



PLAN DU 1ER ETAGE ÉCHELLE 1:200



Le préau couvert et le foyer d'entrée créent un espace accueillant et organisent la circulation du complexe scolaire à travers différents axes de circulation. Un système calesant permet un accès indépendant à la salle de gym pour les sociétés locales sans permettre l'accès à l'école.

Les salles de classe suivent la même orientation. Sud-Est qui offre expositions et sont distribuées en deux niveaux, permettant une exécution en deux phases si nécessaire.

La salle de gym, légèrement en contrebas, est en rapport direct avec le foyer d'entrée et avec le jardin de sport. Les locaux annexes et auxiliaires de la salle de gymnastique (salle, rangement, vestiaires, stockage, cuisinette, toilettes) se trouvent au Nord de la salle. Une double circulation, publique et privée, permet des parcours divers selon les besoins (public - acteurs, publique - joueurs, invités - service).

L'aménagement extérieur est organisé selon quatre bandes parallèles. La bande plus à l'Est est le jardin de sport et est en rapport direct avec la salle de gym. Plus à l'Ouest, le sentier d'accès piéton débouche sur le préau d'entrée. La cour de récréation existante est maintenue. Celle-ci peut être utilisée comme parking de manière occasionnelle. La bande plus à l'Ouest permet un accès véhiculaire quotidien. Deux entrées d'arbres créent des filtres végétaux entre les espaces extérieurs d'usages différents.



FOYER (SITUATION ÉCOLE)



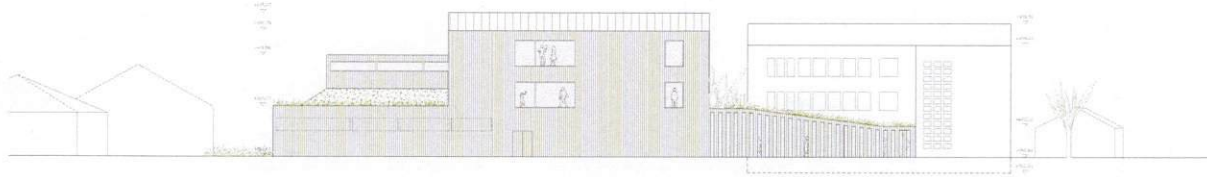
FOYER (SITUATION SOCIÉTÉS)



ELEVATION SUD-EST ECHELLE 1:200



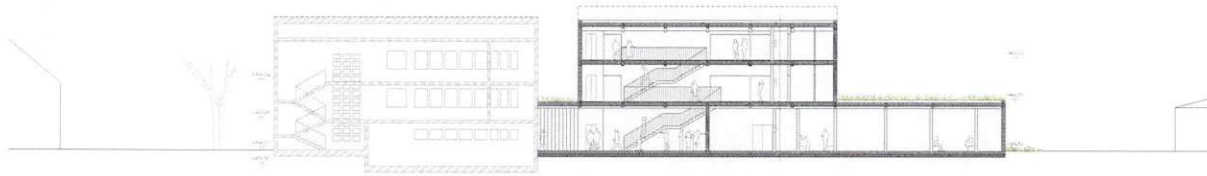
ELEVATION NORD-EST ECHELLE 1:200



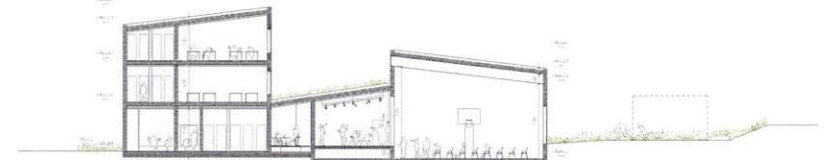
ELEVATION NORD-OUEST ECHELLE 1:200



COUPE B ECHELLE 1:200



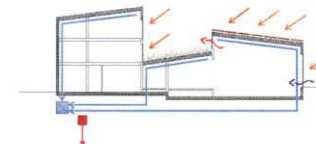
COUPE C ECHELLE 1:200



COUPE A ECHELLE 1:200



CONCOURS DE PROJETS POUR L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE SCOLAIRE ET LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE A APROZ / NENDAZ



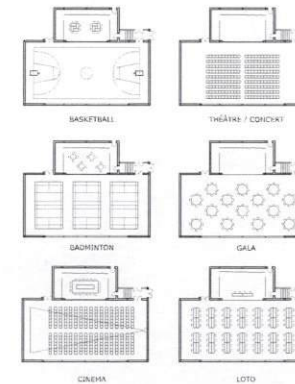
Depuis l'extérieur le nouveau bâtiment a un caractère homogène, chaleureux et accueillant. Le bardage de bois permet différents traitements de façade (solide, perméable, fenêtre ouverte, fenêtre cachée) selon les besoins du programme intérieure.

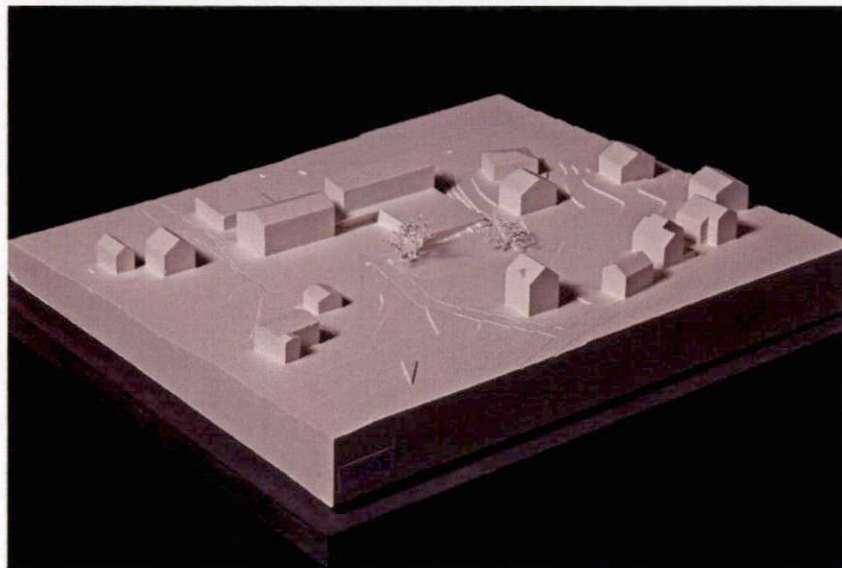
Toutes les nouvelles constructions répondent aux critères MISEORG. La structure, entièrement en bois (BLC), permet une construction rapide, et facilite les deux étapes d'execution prévues.

Les façades sont bien isolées et plus fermées vers le Nord et plus ouvertes vers le Sud. Les ouvertures sont optimisées pour chaque partie du programme afin de garantir un maximum d'apport en lumière naturelle et réduire l'éclairage artificiel. Des solutions passives permettent de contrôler le niveau d'ensolaumement.

Les autres aspects intégrés au projet sont l'utilisation de matériaux performants au niveau thermique, la ventilation naturelle transversante, l'installation d'une pompe à chaleur eau-sau et des panneaux photovoltaïques, et la réutilisation de l'eau de pluie pour les sanitaires.

L'aménagement des espaces extérieurs proposés maximise les mouvements de terre, utilise des matériaux recyclés et les surfaces imperméables collectent l'eau de pluie pour l'arrosage du jardin.





4^{eme} rang 2^{eme} mention projet N°2 APRES Fr. 4'000.00

Auteur **dreipunkt AG** à Brig
 Collaborateurs Clausen Diego, Brunner Michèle, Zenhäusern
 Kathrin, Anderegg Joël, Zenklusen Julia

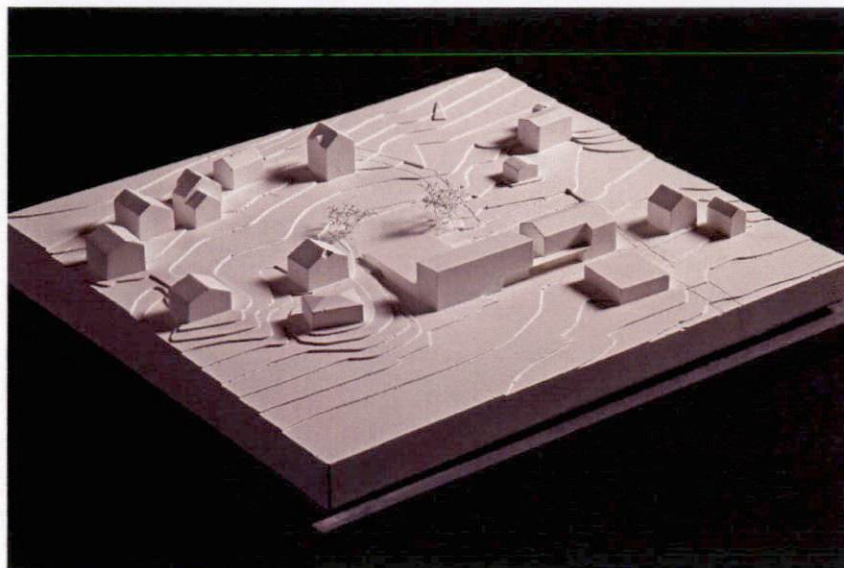
Le projet propose l'implantation de l'agrandissement au nord-est de la parcelle. Le nouveau volume reprend l'alignement nord du bâtiment existant et délimite l'espace de la cour d'école. La nouvelle intervention se compose de deux volumes superposés, le premier comprenant la salle multifonctionnelle et les entrées, et le second aux étages comprenant les salles de classe. L'implantation des volumes proposés ne répond pas au règlement concernant la distance à la limite (angle est).

L'ancien et le nouveau bâtiment sont reliés par un préau organisant les entrées. La liaison entre les deux entités se fait à l'extérieur au niveau du rez-de-chaussée. La salle multifonctionnelle peut fonctionner de façon indépendante, cette salle mi-enterrée est éclairée par un bandeau orienté à l'est et le projet propose une utilisation de la toiture comme place de jeux accessible depuis la cour d'école.

Les deux salles de classes sont organisées de part et d'autre de l'espace de circulation avec une orientation sud et la deuxième étape consiste à ajouter le même étage. Le nouveau volume réinterprète la typologie de la façade sud du bâtiment existant.

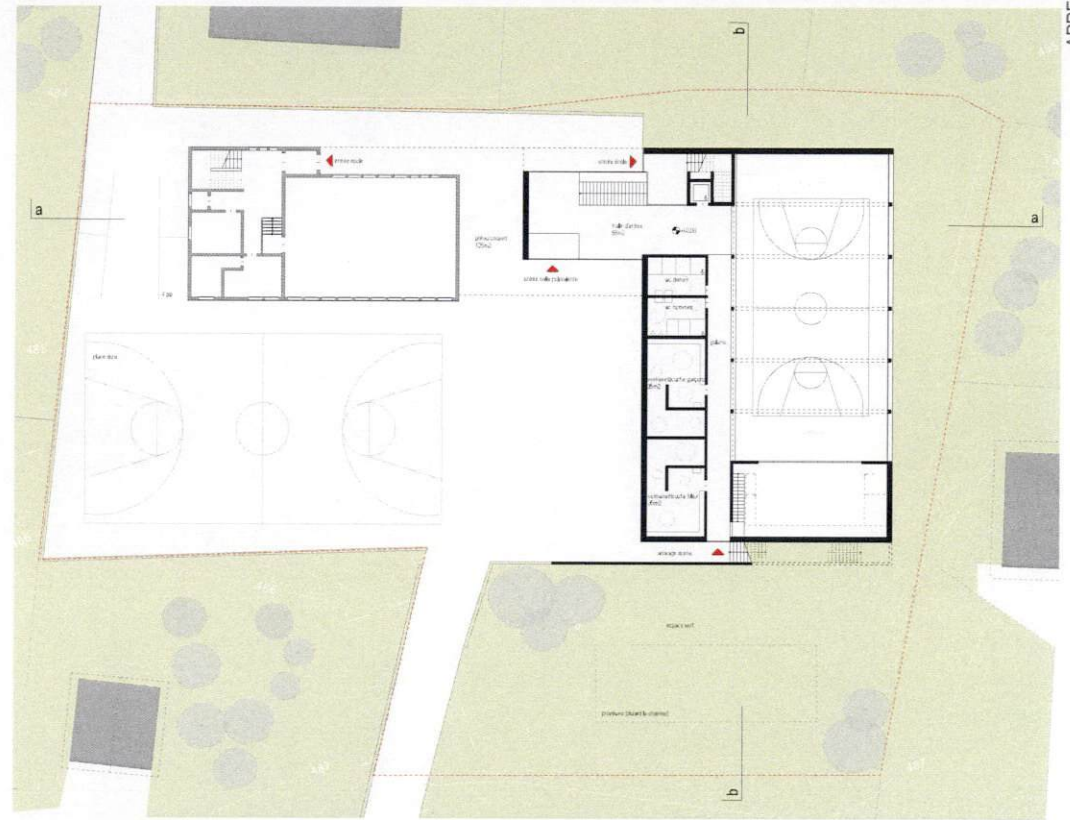
Le jury apprécie l'organisation générale du projet, cependant il regrette la définition « unique » de la cour d'école et le rapport difficile entre le mur des vestiaires et l'espace de la cour à l'échelle des enfants. L'espace de circulation dans les étages des classes est généreux, cependant des sanitaires auraient du trouver une place dans cette partie de la construction. L'indépendance de la salle multifonctionnelle est appréciée, il est cependant regrettable que la relation avec la cour extérieure ne soit pas plus recherchée.

Ce projet est dans la moyenne des cubes et des surfaces de l'ensemble des autres projets déposés.

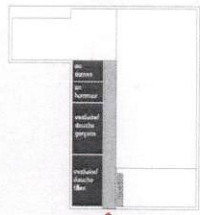




situation 1/500



rez-de-chaussée 1/200



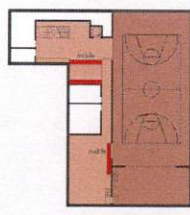
rez-de-chaussée / accès scène



rez de génération



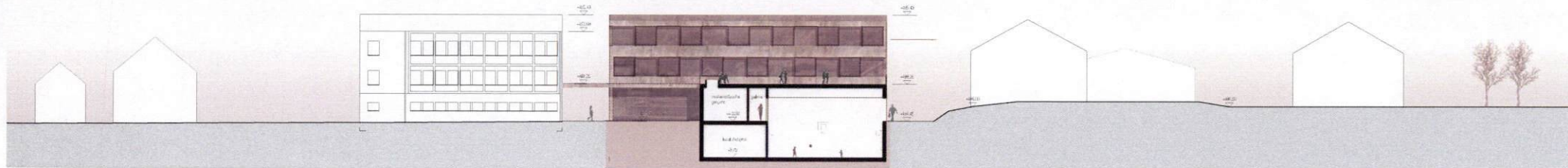
manifestation / module bar (fixe / mobile)



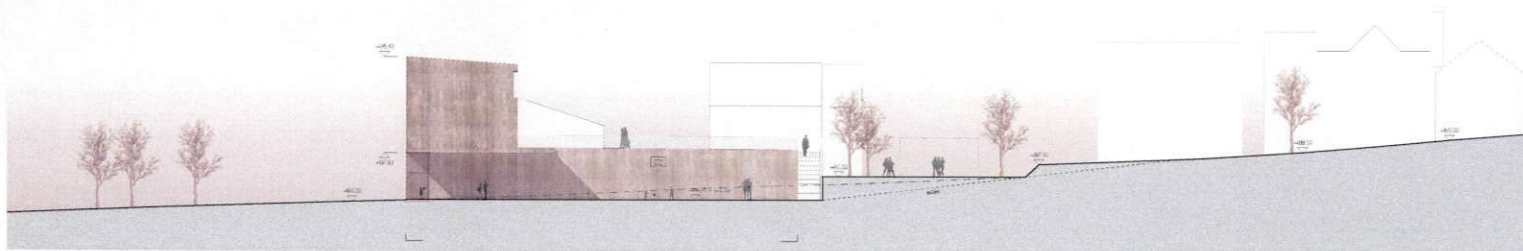
rez inférieur

concept

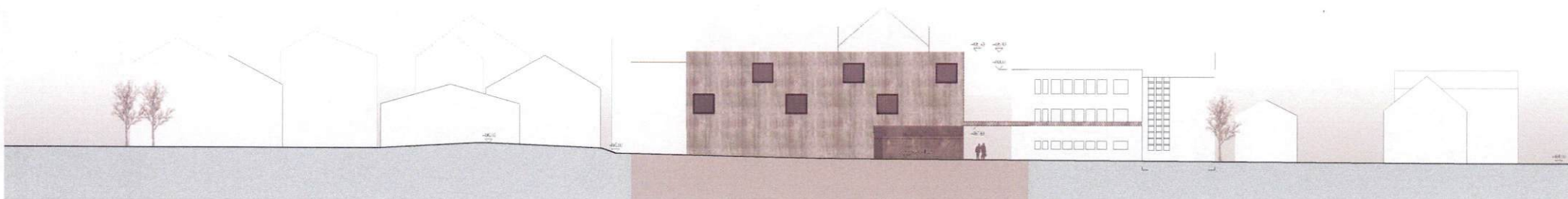




façade sud 1/200



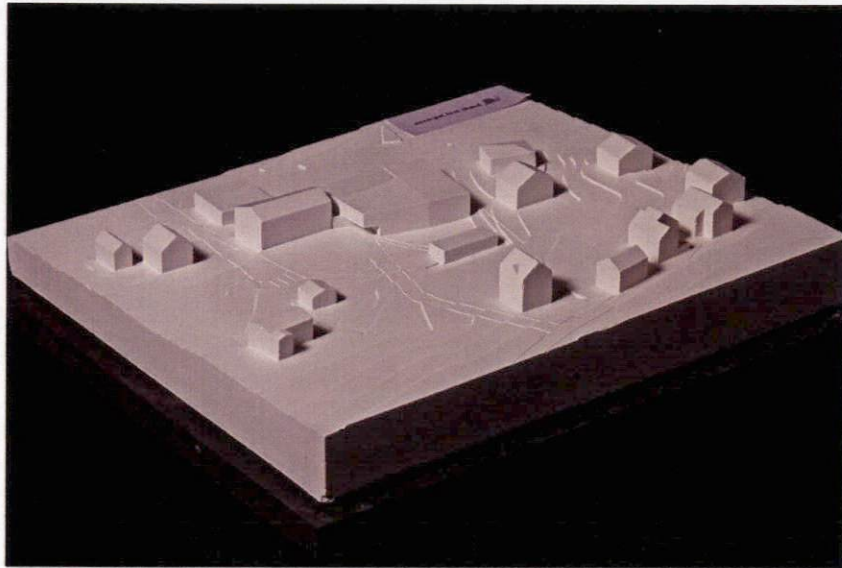
façade ouest 1/200



façade nord 1/200



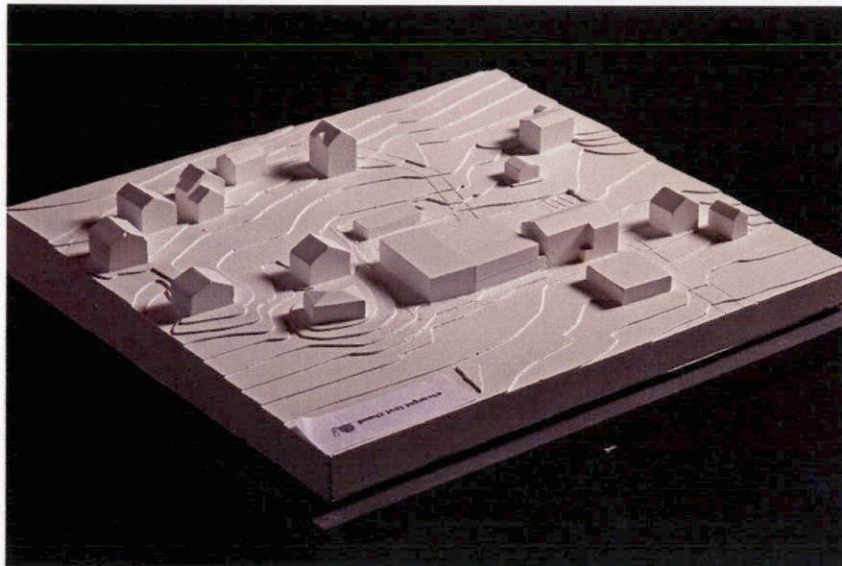
façade est 1/200



5^{ème} rang 3^{ème} prix projet N°5 ESCARGOT TOUT CHAUD Fr. 10'000.00

Auteur **Suter et Sauthier Architectes SA** à Sion
 Collaborateurs Christian Suter, Raphaël Sauthier, Lucie Monod,
 Bastien Colliard, Silvic Delalay, Joao Muge,
 Suter Samy

Le projet propose l'implantation d'un volume ramassé sur la partie nord-est de la parcelle, dont la face nord et le sas d'entrée cherchent la continuité avec l'école existante. Cependant, le pli des façades comme celui de la toiture de l'intervention, ou encore le langage des ouvertures, qui valorisent l'unicité du volume plus que la distinction des programmes qu'il contient, démontrent la volonté des auteurs de distinguer le volume existant du volume projeté, envisagé comme un solitaire. Le jury y voit une contradiction avec l'implantation envisagée, qui induit un rapport extrêmement ambigu avec le bâtiment existant, particulièrement lors de l'achèvement de la deuxième étape.



Cette implantation génère deux zones extérieures décalées de dimensions généreuses et convaincantes, l'une servant de cour d'école et l'autre d'espace vert dans lequel est conservé le pavillon existant. Tandis que l'accès nord débouche sur quelques places de parc, l'accès sud plus piéton est mis en relation avec l'entrée du nouveau bâtiment, qui devient l'entrée principale du complexe.

La typologie du bâtiment se sert intelligemment de la scène demandée dans le programme du concours, qui est placée au cœur du volume. Le reste du programme est disposé assez librement autour de cet élément, excepté au sous-sol, qui présente un plan plus fonctionnel. Cependant, si cette solution présente un fort potentiel à travers les relations physiques ou visuelles envisageables (connexions entre les niveaux, flexibilité du plan du rez-de-chaussée), elle n'est dans l'état pas assez développée, laissant transparaître plusieurs zones critiques, notamment à travers des espaces de circulation trop complexes, et des surfaces non demandées trop importantes. Le jury n'est également pas convaincu par la multiplication des sous-espaces d'entrée au niveau du rez, qui ne sont ni à l'échelle du bâtiment proposé ni cohérents par rapport à l'implantation.



situation 1/500

implantation et volumétrie

le nouveau bâtiment cherche son implantation en continuité de l'école existante, se collant délicatement à celui-ci. le projet crée une liaison évidente des bâtiments entre eux, renforçant l'unité du complexe scolaire... par son architecture de façades et de volume, le projet se raccorde de manière douce à l'école existante. la volumétrie compacte permet de minimiser son emprise au sol... le pli des façades réduit visuellement la dimension du bâtiment permettant ainsi une meilleure intégration dans le site. l'espace extérieur se définit de manière claire du côté sud de l'école... une zone étant réservée à la cour de récréation et l'autre à un espace vert aménagé en place de jeux.

accès et circulation

le projet intègre la construction d'une nouvelle entrée principale pour l'ensemble du complexe scolaire... celle-ci se trouve en liaison directe avec la cour de récréation par le biais d'un préau couvert. la circulation intérieure se développe le long du préau en relation directe avec l'extérieur... le dispositif d'entrée permet de rendre indépendant l'école et la salle de gymnastique par des entrées distinctes.

liaison

le projet donne la possibilité de relier l'ancienne et la nouvelle école... le bon fonctionnement du complexe scolaire est garanti par cette liaison initiale... ce système constructif donne une grande souplesse au moment des travaux tout en minimisant les désagréments pour les utilisateurs de l'école.

étape 1

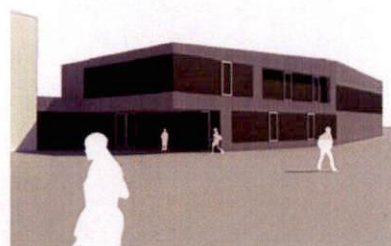
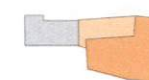
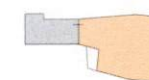
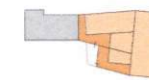
la construction de l'école se réalise en deux étapes... l'intégration de cet élément se retrouve dans la volumétrie creusée du bâtiment. le projet propose la construction d'une salle de classe au rez-de-chaussée et d'une deuxième à l'étage... les circulations verticales sont construites dès la première étape permettant ainsi d'alléger la deuxième intervention.

étape 2

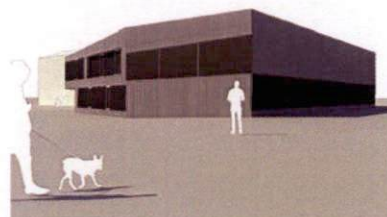
le projet propose une solution simple et efficace pour le rajout ultérieur de deux salles de classe par la fermeture du creux laissé dans la volumétrie initiale... ce système constructif donne une grande souplesse au moment des travaux tout en minimisant les désagréments pour les utilisateurs de l'école.

construction et matériaux

le nouveau bâtiment participe au renforcement parasismique de l'école existante... la structure porteuse est par conséquent réalisée en béton... l'exécution de l'enveloppe thermique par l'extérieur garantit une isolation optimale répondant au standard minergie... une façade minérale lisse et uniforme renforce la volumétrie de la nouvelle école. la toiture légèrement inclinée permet l'insertion de la structure porteuse de la salle de gym. de part son architecture, le nouveau bâtiment se dissocie clairement de l'école existante... les revêtements de façade et toiture renforcent cet effet.



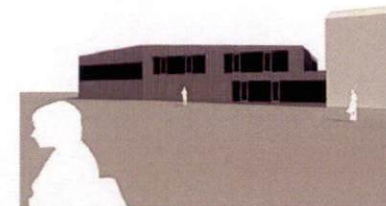
sud ouest
entrée principale



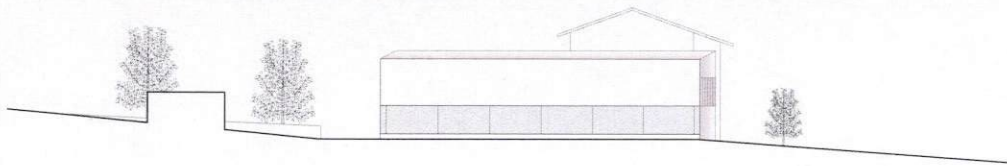
sud est
salle de gymnastique



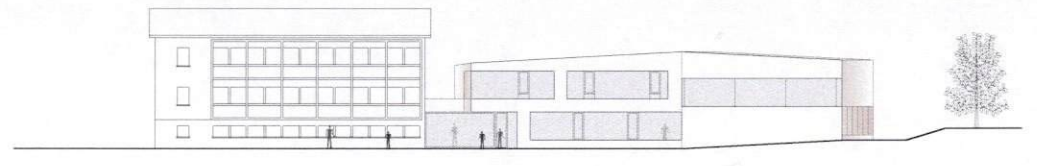
nord est
étape 1



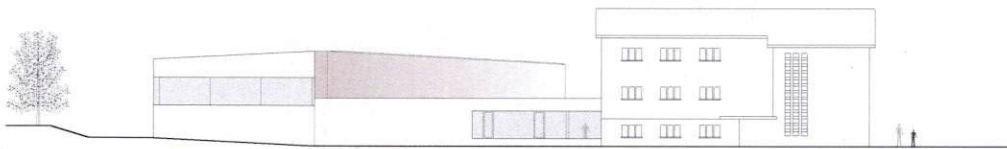
nord ouest
étape 2



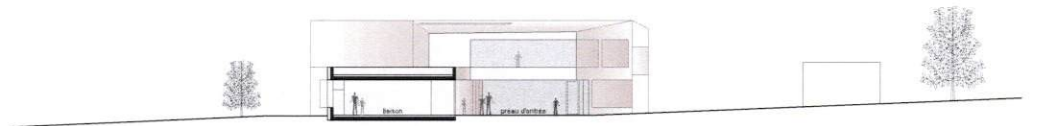
façade est 1/200



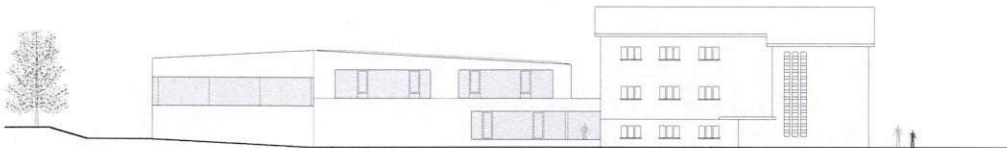
façade sud 1/200



façade nord 1/200
etape 1



façade ouest 1/200



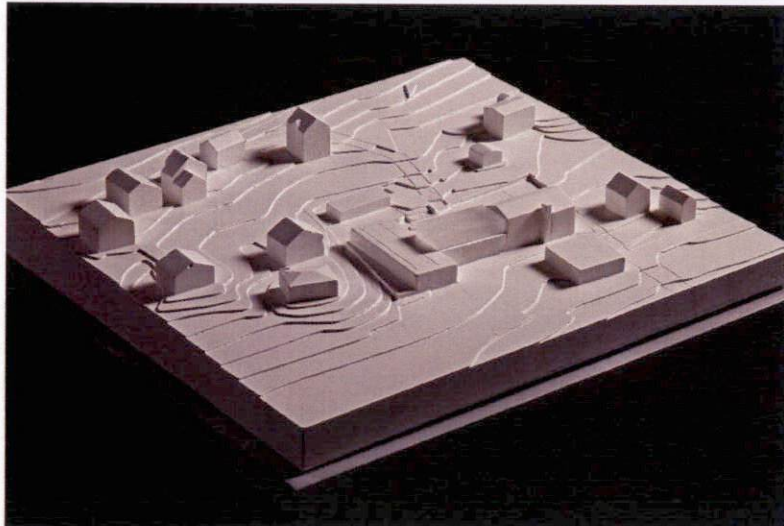
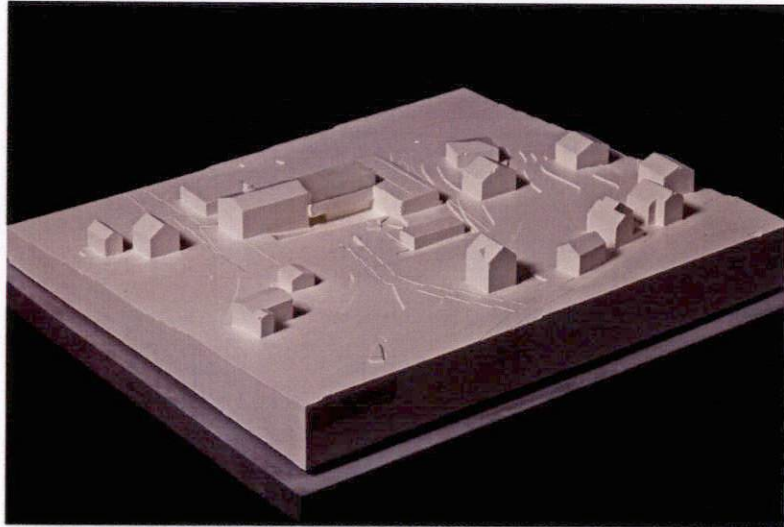
façade nord 1/200
etape 2



coupe a-a 1/200

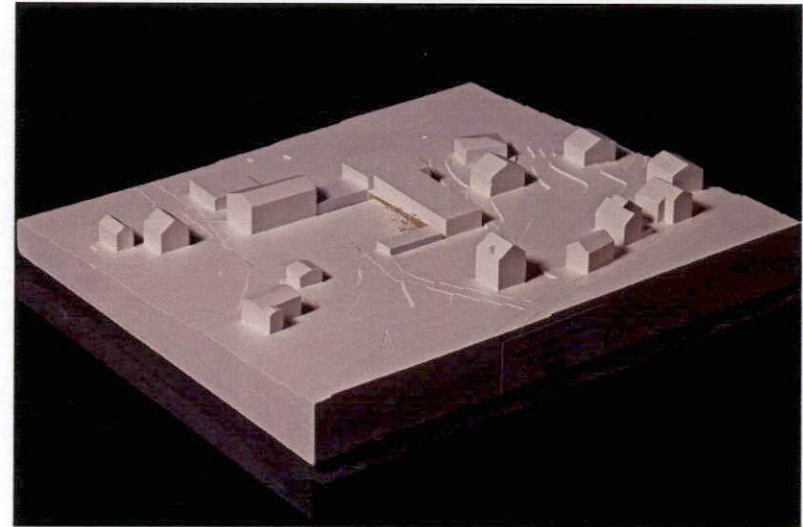
Projet N°1
Auteur
Collaborateurs

L-WOOD
de Kalbermatten Architectes à Sion
Sandra de Kalbermatten, Philippe de Kalbermatten,
Amélie Grichting, Raphaël Udriot



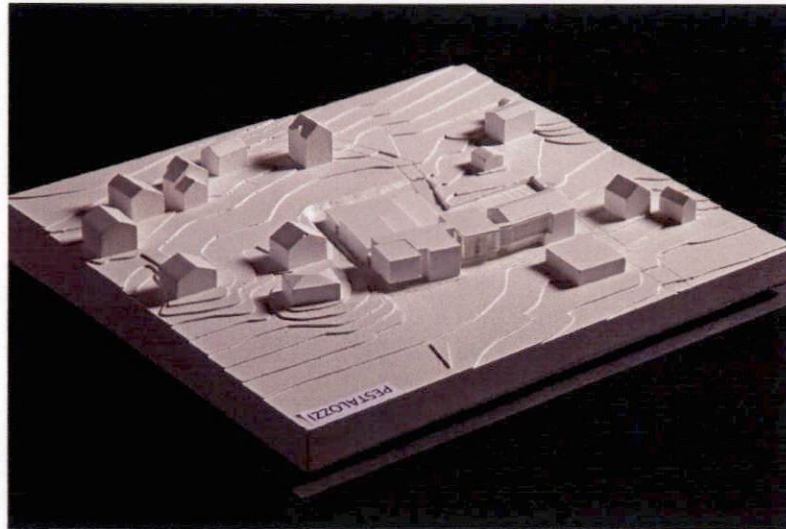
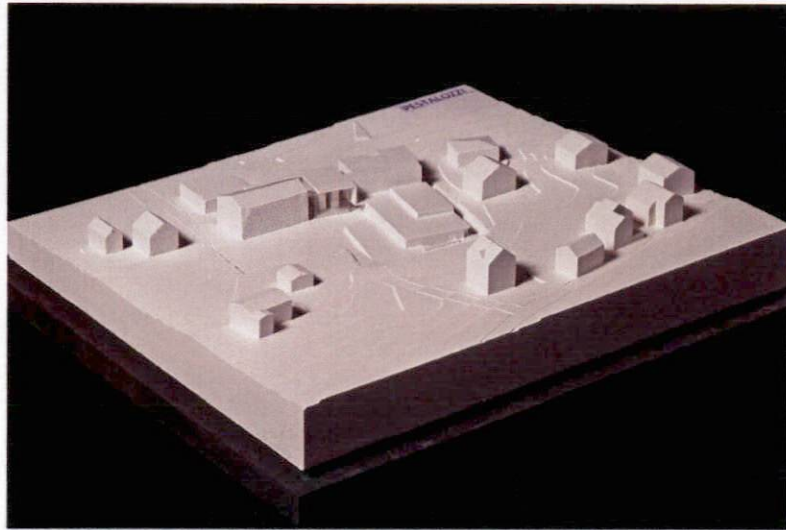
Projet N°3
Auteur
Collaborateurs

L_M
Cittolin Polli & Associés SA à Martigny
Merill Garnier, Pedro Cardoso, Henri Marnand, Yoann
Battiston



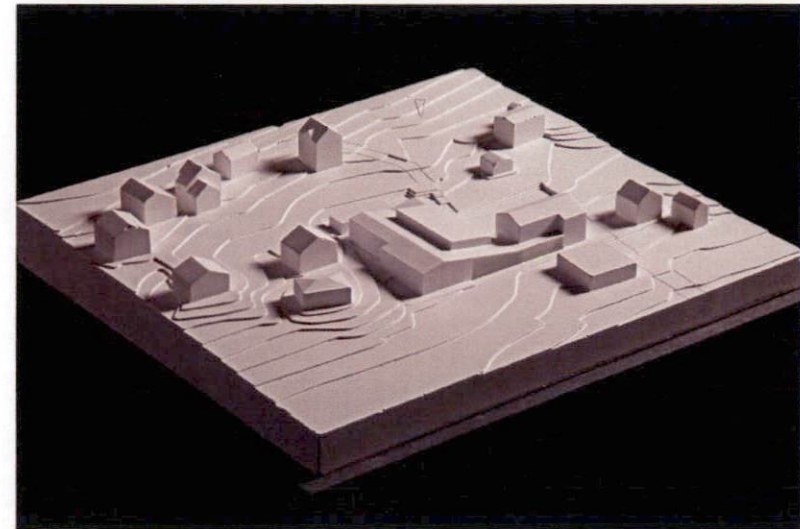
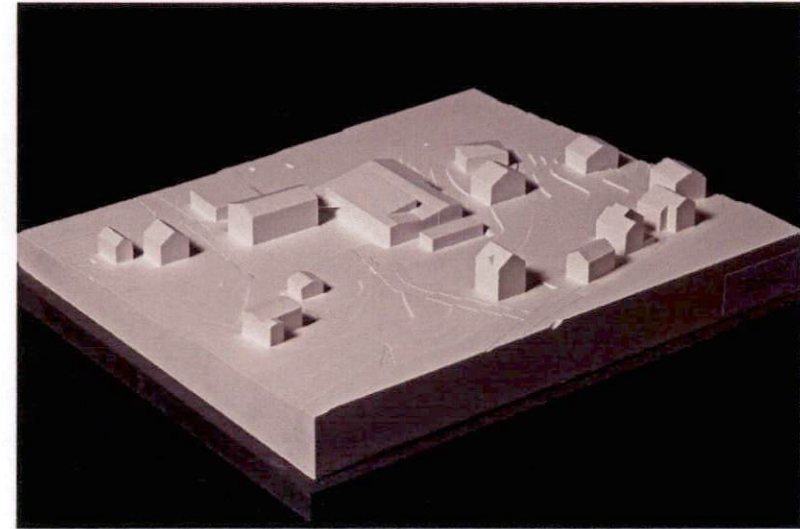
Projet N°6
Auteur
Collaborateurs

PESTALOZZI
BFA Sàrl à Haute-Nendaz
Pierre-Olivier Bourban, Frédéric Bourban, Xavier
Chavaz, Alain Lagger



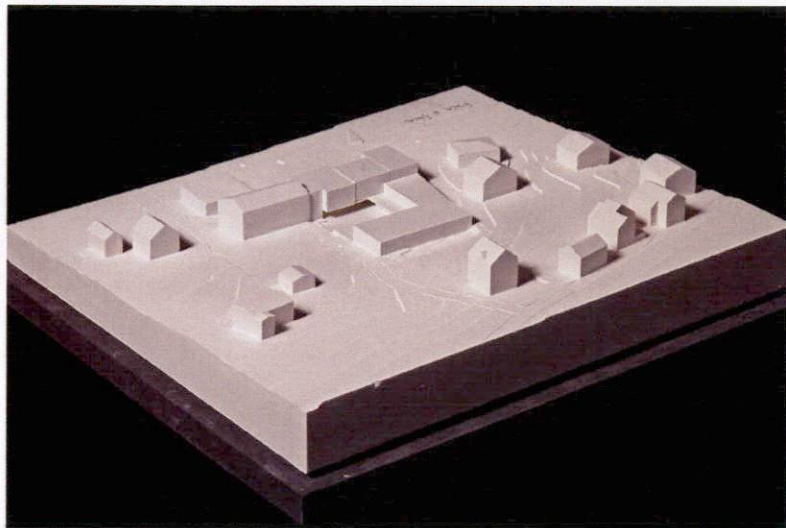
Projet N°8
Auteur
Collaborateurs

A PROZVISION
v2v architectes epfl, Vöchting & Wanner à Vevey
Michael Vöchting, Pierre-Antoine Wanner



Projet N°9
Auteur
Collaborateurs

FACE A FACE
Darioly & Rossini SA à Sion
Guy Baumgartner, Yvan Fumeaux, Stéphane
Vuillamoz, Charly Rossini, Lionel Surchat



Projet N°11
Auteur
Collaborateurs

L'AUBIER
André & Christophe Salamin Sàrl au Châble
Lorianne Maret

